



- MOTION** (art. 32 du Règlement du CG)
- POSTULAT** (art. 33 du Règlement du CG)
- INTERPELLATION** (art. 34 du Règlement du CG)
- QUESTION** (art. 35 du Règlement du CG)
- RESOLUTION** (art. 36 du Règlement du CG)

déposé(e) en séance du Conseil général du : **05.10.2020**

"Titre" : Bilan et présentation des travailleurs sociaux hors mur

Texte de dépôt :

Cette question regroupe, ou non, les dicastères : sécurité et jeunesse.

Nous avons, comme partout, un petit groupe d'irréductibles gaulois qui peuvent pourrir l'ambiance de Monthey.

Ils existent à diverses strates de la population, mais j'aimerais parler ce soir des jeunes hors du système social. Ils squattent un peu partout, dépravent les structures urbaines (mais ils ne sont pas les seuls), consomment alcool, hash et autres...etc.

Nous avons semble-t-il deux travailleurs sociaux hors mur qui doivent faire comme ils peuvent puisqu'ils jonglent sur plusieurs communes, qui doivent créer des liens entre ces jeunes et la réinsertion sociale sans qu'ils ne soient visibles auprès de la police et des structures communales... Enfin bref, j'aimerais quand même connaître leur activité, les situations traitées, les personnes réinsérées, les rouages utiles.

Y'a-t-il des statistiques ?

Pourrions-nous avoir une présentation de ces personnes et de leurs activités.

Merci

Nom prénom : Fabienne Rime

Représentant le parti / groupe : PLR

Date : Monthey, le 05.10.2020

➔ A transmettre, à l'issue de la séance, au conseil municipal, par l'intermédiaire du bureau du Conseil général